Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** Bureau de la Santé des Végétaux Adresse: 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par: Denis FERRIEU Tél.: 01.41.73.48.04 Fax.: 01.41.73.48.40 Réf. interne: Fiche de vie n° G 30	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8081** **Date: 16 MARS 2004** Classement: ON 321

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application: immédiate
Abroge et remplace: - Note de service DGAL/SDPV/95N° 8282 du 07/11/1995 point 2)
- Note de service DGAL/SDPV/96N° 8237 du 28/11/1996 point 3)
Complète:
Nombre d'annexes:
Degré et période de confidentialité :

Rubrique: Export

Objet: Réglementation phytosanitaire de la ROUMANIE

Bases juridiques:
- « Order n°1030 for the approval of the methodological norms for the application of the government ruling n° 136/2000 on protective measures against the introduction and spread of the quarantine organisms harmful to the plants or plant products within Romania » 18/10/2001 (53 pages)
- Recueil OEPP de la réglementation phytosanitaire de la Roumanie 2003-05:
« Order n°1030 of 18/10/2001 for the approval of the rules for the application of the government regulation n° 136/2000 on protective measures against the introduction and spread of the quarantine pests harmful to plants or plant products in Romania » (73 pages)

MOTS-CLES: Exigences phytosanitaires, réglementation, ROUMANIE, Export

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de la ROUMANIE.

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de l'ALGERIE.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution: -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information: -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)